

Les cours particuliers en première année de collège : un entrant en sixième sur dix bénéficie de soutien scolaire payant

Jean-Paul Caille

Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, MEN

Six mois après leur entrée au collège, un élève sur dix prend des cours particuliers payants. Dans les trois quarts des cas, il s'agit de collégiens perçus comme rencontrant des difficultés. Ce soutien scolaire payant est consacré à part égale au français et aux mathématiques, mais prend aussi souvent la forme d'une aide au travail scolaire toutes disciplines confondues. Le nombre de matières enseignées comme la durée des cours sont d'autant plus importants que l'élève est confronté à des difficultés. La fréquence des cours particuliers est très inégale selon le milieu social et les autres caractéristiques de la famille. Le soutien scolaire payant est plus fréquent parmi les enfants dont les parents exercent une profession indépendante, comme parmi les enfants d'immigrés, particulièrement d'origine asiatique et maghrébine. En revanche, les élèves de milieu rural et les cadets par rapport à leurs aînés bénéficient moins souvent de ce type de soutien scolaire.

La forte progression du chiffre d'affaire des instituts de soutien scolaire observée ces dernières années attire l'attention sur la part importante d'élèves qui prennent des cours particuliers payants. Cependant, les jeunes qui font appel à ce type de soutien scolaire restent assez mal connus. Depuis la recherche menée en 1989 et 1990 par Daniel GLASMAN et Georges COLLONGES [4] sur douze lycées de la région Rhône-Alpes, aucune enquête ne leur a été spécifiquement consacrée. Les *Enquêtes efforts d'éducation des familles*, réalisées par l'INSEE en 1992 et en 2003, mesurent le phénomène, mais les effectifs sont insuffisants pour détailler l'usage des cours particuliers par niveau scolaire.

Cette étude se propose de reprendre cette question à partir de l'information recueillie dans le panel 2007 (*encadré*). Au moment où leurs parents ont été interrogés (avril-juin 2008), les élèves du panel terminaient leur première année de sixième. Les données disponibles dans des enquêtes antérieures suggèrent que la probabilité de bénéficier de cours particuliers augmente au fur et à mesure que l'élève

avance dans le cursus secondaire et atteint sa fréquence maximum dans le second cycle général des lycées¹. Le niveau de sixième ne constitue donc pas *a priori* un moment du cursus scolaire où les cours particuliers atteignent leur amplitude maximum. Néanmoins, dès ce niveau, la proportion d'élèves qui ont recours à des cours particuliers est déjà importante puisque un jeune sur dix bénéficie d'un tel soutien scolaire.

Compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaire des instituts de soutien scolaire évoquée plus haut, il aurait été intéressant de pouvoir adopter une perspective diachronique pour voir si cette proportion traduit ou non une augmentation de la fréquence

NOTE

1. GLASMAN et COLLONGES estiment entre 20 et 25 % la proportion de lycéens qui prennent des cours particuliers. En 1992, la première enquête *Efforts d'éducation des familles* réalisées par l'INSEE montrait que 18 % des lycéens faisaient appel à cette forme de soutien scolaire. Dans cette même enquête, on observait une forte augmentation des dépenses relatives aux cours particuliers au fur et à mesure que l'élève avançait dans ses études secondaires [C. GISSOT, F. HERAN, N. MANON, Les efforts éducatifs des familles, INSEE résultats, novembre 1994].

du recours aux cours particuliers. Mais il est difficile de répondre avec précision à cette question à partir des panels d'élèves, car les données antérieures n'ont pas été recueillies au même niveau scolaire que dans le panel 2007. Tout au plus, peut-on

observer qu'au cours de l'année 1998, les parents des élèves du panel 1995, alors que leurs enfants étaient en 4^e ou en 5^e indiquaient que 10 % d'entre eux prenaient des cours particuliers payants. Ce chiffre ne suggère donc pas une forte augmentation du

recours aux cours particuliers ces dernières années parmi les collégiens. Un tel constat n'est pas nécessairement contradictoire avec l'expansion du marché du soutien scolaire qui vient d'être rappelée. En effet, celle-ci peut traduire un simple changement dans les modalités d'administration des cours particuliers. Campagne publicitaire et réduction fiscale aidant², les parents préféreraient de plus en plus passer par l'intermédiaire d'un institut spécialisé plutôt que de recruter eux-mêmes les intervenants et de les payer « au noir ». On assisterait donc à une professionnalisation accrue des leçons particulières d'antan, bien en phase avec les avantages fiscaux accordés ces dernières années aux familles qui déclarent les intervenants.

Le panel d'élèves du second degré recruté en 2007

Depuis la rentrée scolaire 2007, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance suit un échantillon de 35 000 élèves entrés à cette date en sixième dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou des départements d'outre-mer. Un entrant en sixième sur vingt-deux a été tiré au hasard dans les bases académiques d'élèves afin de constituer un échantillon qui constitue une photographie fidèle de l'ensemble des élèves entrés en sixième en septembre 2007. Les collégiens scolarisés dans un établissement classé en réseau ambition-réussite (RAR) ont été surreprésentés : un élève sur huit a été retenu.

D'avril à mai 2008, toutes les familles ayant un enfant dans l'échantillon du panel 2007 ont fait l'objet d'une enquête postale destinée à recueillir des informations sur l'environnement familial et le passé scolaire de l'élève, l'implication de ses parents dans le suivi des études, ainsi que sur la manière dont ils envisagent son avenir scolaire et perçoivent son collège. Parallèlement, les enfants ont répondu à un questionnaire, administré au sein de l'établissement, afin de mesurer leur niveau d'acquis cognitifs et conatifs.

C'est au cours de l'enquête auprès des familles que la participation éventuelle des collégiens à des cours particuliers payants a été mesurée. Le questionnaire était remis aux parents par l'intermédiaire du chef d'établissement. Les familles le renvoyaient directement, par enveloppe T, à la société chargée par le ministère de l'Éducation nationale de la gestion des retours. Les parents n'ayant pas répondu à l'issue d'un rappel postal ont fait l'objet d'une interrogation téléphonique portant sur l'ensemble du questionnaire. Au terme de ces trois phases, 93,3 % des familles ont répondu. Les données présentées dans cet article ont été pondérées pour être représentatives de l'ensemble des familles dont un des enfants entrait en sixième pour la première fois en septembre 2007.

Comme pour les panels antérieurs de 1995 et de 1997, l'information recueillie permet de mesurer avec précision l'origine immigrée ou non des familles. Conformément à la définition du Haut conseil à l'intégration et de l'INSEE, est considéré comme un enfant d'immigré, un élève dont les deux parents sont nés étrangers à l'étranger ou qui vit dans une famille monoparentale dans laquelle le parent unique est né étranger à l'étranger. Les élèves dont un seul des deux parents est immigré figurent parmi les familles mixtes. Les enfants d'immigrés représentent 11 % des effectifs observés dans la présente étude et les élèves appartenant à une famille mixte 8 %.

L'enquête *Famille* demandait aux parents d'indiquer le revenu mensuel dont ils disposaient pour un mois ordinaire. En rapportant cette déclaration au nombre d'unités de consommation présentes dans le ménage, le niveau de vie des familles a pu être approché. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 unité de consommation (UC) au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

En sixième, les cours particuliers ont d'abord une fonction de rattrapage...

Le recours aux cours particuliers est à l'évidence une décision qui relève de motifs qui peuvent être sensiblement différents. Si la fonction de rattrapage scolaire est souvent mise en avant, elle n'épuise pas les raisons pour lesquelles les familles font appel à un soutien scolaire payant. Ainsi, GLASMAN et BESSON [5] rappellent que les cours particuliers ne sont pas seulement utilisés pour combler des lacunes, mais peuvent être aussi mobilisés pour aider un élève à se maintenir dans une classe

NOTE

2. Depuis décembre 2005, les contribuables peuvent déduire de leurs impôts la moitié des dépenses engagées à la rémunération brute d'un salarié à domicile (ménage, garde d'enfants, soutien scolaire). En 2007, la disposition a été étendue aux ménages non imposables, par le biais d'un crédit impôt.

ou un établissement dans lesquels il a été admis de justesse, ou encore à le mettre en position favorable pour obtenir une orientation sélective. Les familles peuvent aussi faire appel à des cours particuliers pour des raisons indépendantes du niveau scolaire de l'enfant, soit parce qu'elles ne disposent ni du temps, ni du capital scolaire suffisant pour suivre les devoirs, soit parce que le recours à un soutien scolaire externe est une bonne manière de pacifier les relations entre les enfants et les parents autour du travail scolaire.

En sixième, le rattrapage scolaire constitue le principal motif de recours aux cours particuliers. Perçus par leurs parents comme rencontrant de grosses difficultés ou seulement un peu de difficultés scolaires, respectivement 19 % et 15 % des entrants en sixième du panel 2007 prennent des cours

particuliers payants. L'utilisation de cette forme de soutien scolaire ne s'observe que pour seulement 5 % et 3 % des collégiens considérés par leurs parents comme bons ou excellents élèves (*tableau 1*).

Cet écart de un à sept, entre les collégiens bénéficiant des jugements plus favorables et ceux considérés comme en difficulté, se retrouve quand, au lieu de prendre en compte la perception du degré de réussite par les parents, on considère les résultats de l'élève aux évaluations d'acquis cognitifs élaborées spécifiquement pour le panel : 19 % des élèves dont les résultats se situent parmi les 10 % les plus faibles prennent des cours particuliers contre seulement 3 % des collégiens qui figurent parmi les 10 % d'entrants en sixième les plus performants (*tableau 1*). Sans que les écarts atteignent une telle ampleur, mais dans la

droite ligne de ces premières observations, les élèves parvenus avec retard en sixième bénéficient plus souvent de soutien scolaire payant alors que c'est la situation contraire qui prévaut parmi les collégiens bénéficiant d'un an d'avance.

... mais un quart des élèves bénéficiant de cours particuliers sont considérés comme bon ou excellent élève par leurs parents

Reste que, quelle que soit l'intensité de ce lien entre difficulté scolaire et cours particuliers, la proportion de bons ou excellents élèves qui bénéficient de ce type de soutien est loin d'être négligeable d'autant plus qu'en sixième, une majorité de parents (55 %) considèrent leur enfant comme un bon ou un excellent élève.

Tableau 1 – Pourcentage d'entrants en sixième prenant des cours particuliers payants selon le profil scolaire en %

	Ensemble	Garçons	Filles
Perception du degré de réussite scolaire par les parents			
grosses difficultés	19,0	19,5	18,1
un peu de difficultés	14,5	14,4	14,6
bon élève	5,0	4,8	5,2
excellent élève	2,8	3,2	2,5
Décile à l'évaluation des acquis cognitifs			
décile inférieur (10 % d'élèves obtenant les résultats les plus faibles)	19,3	20,7	17,5
second décile	16,1	17,3	15,0
troisième décile	13,7	14,4	13,0
quatrième décile	12,8	12,5	13,1
cinquième décile	10,8	12,0	9,6
sixième décile	7,6	8,8	6,5
septième décile	6,3	6,8	5,9
huitième décile	4,8	5,4	4,2
neuvième décile	3,9	4,2	3,7
décile supérieur (10 % d'élèves obtenant les meilleurs résultats)	2,7	2,9	2,4
Âge d'entrée en sixième			
10 ans	4,4	4,8	4,0
11 ans	8,4	9,0	7,9
12 ans et plus	15,6	16,0	15,1
Ensemble	9,5	10,1	8,8

Lecture : quand leurs parents estiment qu'ils rencontrent de grosses difficultés, 19,0 % des élèves entrés en sixième en 2007 prennent des cours particuliers payants au cours de l'année scolaire 2007-2008.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré (DEPP, ministère de l'Éducation nationale).

À eux seuls, ces élèves représentent le quart des collégiens qui prennent des cours particuliers. Le lien avec la difficulté scolaire est donc réel, mais n'épuise pas les raisons pour lesquelles les familles font appel à du soutien scolaire payant ; dès la sixième, une partie des familles utilisent celui-ci dans une autre optique que le seul rattrapage scolaire.

En difficulté, les enfants de chefs d'entreprise sont trois fois plus nombreux que ceux d'ouvriers non qualifiés à recevoir du soutien scolaire payant

Quel qu'en soit le motif, la décision de faire ou non appel à des cours particuliers reste dépendante de beaucoup d'autres facteurs que le seul niveau scolaire de l'enfant. On peut faire l'hypothèse qu'elle est conditionnée par le niveau des ressources financières ou culturelles dont disposent les parents. Le recours aux cours particuliers implique *a priori* un certain niveau de ressources ; de tels cours peuvent jouer un rôle de « capital scolaire de substitution » [4] et devraient donc concerner plus fréquemment les familles les moins diplômées. Par ailleurs, les élèves ne sont pas placés en situation d'égalité en termes d'offre. En effet, celle-ci est *a priori* plus dense dans les grandes villes et on peut craindre que les élèves qui habitent en milieu rural ne pâtissent d'un accès moindre à ce type de soutien scolaire. On peut donc s'attendre à ce que le recours aux cours particuliers varie fortement selon les caractéristiques de la famille.

De fait, l'accès au soutien scolaire payant est très inégal selon les

milieux sociaux : les enfants de chefs d'entreprises sont quatre fois plus nombreux que ceux d'enseignants à faire appel aux cours particuliers. Plus précisément, les familles se répartissent en trois groupes. Outre les enfants de chefs d'entreprise, les collégiens dont le père exerce une profession libérale, est artisan, commerçant ou employé de service sont ceux qui prennent le plus souvent de cours particuliers : entre 13 % et 18 % des entrants en sixième originaires de ces milieux sociaux bénéficient de cette forme de soutien scolaire (tableau 2). À l'opposé, les enfants d'agriculteurs et ceux d'enseignants font beaucoup moins appel aux cours particuliers : respectivement 6 % et 5 % des élèves originaires de ces milieux sociaux en reçoivent. Les autres collégiens accèdent au soutien scolaire payant à une fréquence proche de la moyenne : elle fluctue entre 8 et 10 %.

Le recours au soutien scolaire payant est d'autant plus faible parmi les enfants d'enseignants et d'agriculteurs que les familles appartenant à ces deux groupes sociaux sont placées dans une situation très spécifique par rapport aux cours particuliers. Les enseignants ont d'autant moins tendance à faire appel à des cours particuliers qu'ils sont souvent en état d'aider leur enfant³ ; les agriculteurs habitent des communes où l'offre est beaucoup moins dense que dans les grandes agglomérations urbaines. On ne sera pas étonné que leur moindre accès aux cours particuliers transcende en grande partie les différences de réussite scolaire. Que leur famille les juge en situation de réussite ou en difficulté, les collégiens originaires de ces milieux sociaux sont trois fois moins nom-

breux à bénéficier de soutien scolaire payant que les élèves dont le père est chef d'entreprise ou exerce une profession libérale (tableau 2).

La situation est toute différente quand on compare la fréquence des cours particuliers aux deux extrémités de l'échelle sociale. Tout se passe comme si les familles de milieu défavorisé avaient beaucoup plus de mal à se mobiliser en cas de difficulté scolaire. La comparaison de la manière dont le recours aux cours particuliers évolue dans chaque milieu social avec la perception du degré de réussite de l'élève est très révélatrice de cette situation. Ainsi, entre un bon ou excellent élève et un collégien perçu comme en difficulté, la fréquence de cours particuliers augmente de 26 points parmi les enfants dont le chef de famille exerce une profession libérale et encore de 17 points quand il est cadre supérieur ; l'augmentation n'est plus que de 9 points parmi les enfants d'ouvriers qualifiés et tombe à respectivement 7 et 6 points parmi ceux d'ouvriers non qualifiés et d'employés de services (tableau 2). Les rapports de chance relatifs (*odds ratio*) – qui constituent le meilleur indicateur pour comparer l'évolution des proportions de niveaux de départ différents – permettent de quantifier au plus près ces écarts de capacités

NOTE

3. L'information recueillie dans l'enquête *Famille* du panel 2007 confirme tout à fait cette situation. Lorsqu'ils sont perçus comme étant en difficulté et qu'au moins l'un de leurs parents est enseignant, les élèves bénéficient beaucoup plus souvent d'une aide régulière de leur famille que les autres collégiens : les trois quarts d'entre eux sont aidés par leurs parents contre seulement un peu plus de la moitié des élèves dont aucun des parents n'est enseignant.

Tableau 2 – Pourcentage d'entrants en sixième prenant des cours particuliers payants selon les caractéristiques du milieu familial et l'appréciation du degré de réussite par les parents en %

	Ensemble	Perception par les parents du niveau de réussite	
		Grosses ou un peu de difficultés	Bon ou excellent élève
Catégorie professionnelle de la personne de référence			
agriculteur	6,3	11,1	2,9
artisan ou commerçant	13,4	21,7	5,9
chef d'entreprise	17,9	33,7	9,6
profession libérale	14,8	34,4	8,8
enseignant	4,5	12,3	2,7
cadre ou autre profession intellectuelle supérieure	8,6	20,7	4,2
autre profession intermédiaire	8,1	15,4	3,2
employé	9,0	14,2	4,2
employé de service aux particuliers	13,3	17,0	6,3
ouvrier qualifié	8,8	12,5	3,9
ouvrier non qualifié	9,5	12,3	5,5
inactif	11,6	13,5	7,7
Diplôme le plus élevé des parents			
aucun	12,1	14,4	7,5
brevet des collèges	9,7	13,7	5,0
CAP	10,3	13,0	5,6
BEP	10,2	15,1	4,1
baccalauréat	9,3	16,0	4,3
diplôme d'enseignement supérieur	7,7	18,0	3,9
Rapport de la famille à l'immigration			
famille non immigrée	8,5	14,3	3,8
famille mixte	12,3	19,1	6,6
famille immigrée (ensemble)	14,7	20,7	8,5
famille immigrée d'Algérie	14,8	20,7	8,2
famille immigrée du Maroc ou de Tunisie	16,0	21,3	10,4
famille immigrée d'Afrique subsaharienne	13,9	16,5	10,5
famille immigrée du Portugal	11,6	18,8	0,9
famille immigrée de Turquie	12,5	20,0	3,0
famille immigrée d'un autre pays d'Europe	13,1	22,0	6,7
famille immigrée d'Asie	18,4	33,0	10,1
famille immigrée d'Amérique du Sud ou des Caraïbes	11,9	16,5	ns
Tranche d'unité urbaine de la commune de domicile			
commune rurale	6,5	10,9	2,6
< 5 000 habitants	7,7	12,9	3,6
5 000 à < 10 000 habitants	8,5	13,2	4,4
10 000 à < 20 000 habitants	9,4	15,3	4,4
20 000 à < 50 000 habitants	9,2	15,7	3,6
50 000 à < 100 000 habitants	9,5	14,5	4,9
100 000 à < 200 000 habitants	10,1	16,9	5,1
200 000 à < 2 000 000 habitants	10,3	17,3	4,8
agglomération parisienne	14,5	22,5	7,6
Ensemble	9,5	15,4	4,5

Lecture : 6,3 % des enfants d'agriculteurs entrés en sixième en 2007 prennent des cours particuliers payants au cours de l'année scolaire 2007-2008.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré (DEPP, ministère de l'Éducation nationale).

de mobilisation. Lorsqu'il est en difficulté plutôt qu'en situation de réussite, un enfant de cadre ou de professions libérales a respectivement 5,9 fois et 5,4 fois plus de chances de bénéficier de soutien scolaire payant ; ce rapport n'atteint plus que 3,5 parmi les enfants d'ouvriers qualifiés et tombe à respectivement 2,1 et 2,4 parmi les entrants en sixième fils ou filles d'employés de service ou d'ouvriers non qualifiés⁴.

Cette inégalité de capacité de mobilisation en cas de difficulté scolaire peut trouver son origine dans des disparités de ressources financières. Dans le panel 2007, les ressources sont observées à partir d'une mesure du niveau de vie des familles qui rapporte le revenu mensuel déclaré lors de l'enquête *Famille* par les parents au nombre d'unités de consommation du ménage (*encadré*). Le lien entre niveau de vie et accès aux cours particuliers payants semble assez différent, selon que l'élève est perçu comme étant en difficulté ou en réussite. Dans le premier cas, on observe une forte disparité d'accès au soutien scolaire payant selon les ressources financières dont dispose la famille. Les parents qui disposent des 10 % de revenus les plus élevés sont deux fois plus nombreux à faire appel aux cours particuliers que ceux figurant parmi les familles aux 10 % de revenus les plus faibles (*graphique 1*). Mais, le lien entre niveau de ressource et recours au soutien scolaire payant n'est pas linéaire. Ce n'est que dans la partie supérieure de la distribution des revenus – à partir du septième décile – que l'accès aux cours particuliers augmente nettement au fur et à mesure de l'accroissement des ressources. En deçà, le recours aux cours particuliers semble peu sensible aux différences des revenus, la

proportion de familles qui font appel aux cours particuliers étant stable. Le lien entre ressources financières des familles et recours au soutien scolaire payant semble encore plus lâche quand l'élève est perçu par sa famille comme bon ou excellent élève. Dans cette situation, les familles les plus aisées et celles qui doivent faire face aux conditions de vie les plus difficiles ne se distinguent plus. La fréquence d'utilisation des cours particuliers suit une courbe en « U » : de 7 % au bas et au sommet de l'échelle des niveaux de vie, elle tombe à seulement 2 % au sixième décile (*graphique 1*).

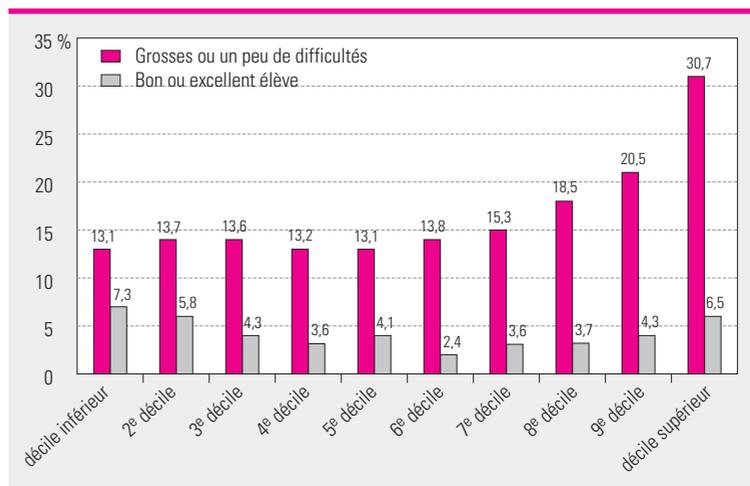
Par ailleurs, on pouvait s'attendre ce que les cours particuliers remplissent une fonction de « capital scolaire de substitution », souvent identifiée par la littérature [4] pour les familles les moins diplômées. Cette tendance se dessine assez nettement quand l'élève est perçu comme en réussite par ses parents (*tableau 2*) : les élèves dont les parents n'ont aucun diplôme sont alors presque deux fois plus nombreux à prendre des cours particuliers que ceux qui vivent dans une famille où au moins un des deux parents est diplômé de l'enseignement supérieur.

En revanche, c'est la situation contraire qui apparaît quand l'élève est perçu par ses parents comme rencontrant des difficultés scolaires. Quand leur enfant partage cette situation, 18 % des parents diplômés de l'enseignement supérieur contre 14 % des parents dépourvus de tout diplôme ont recours au soutien scolaire payant.

Les disparités sociales d'accès aux cours particuliers ne se réduisent pas aux seuls écarts de revenus ou de diplômes

Les différentes caractéristiques qui viennent d'être étudiées se recoupent en grande partie. Ainsi, on sait que le degré de réussite de l'élève n'est pas indépendant de son milieu social ou que, selon la profession de la personne de référence du ménage, les familles disposent d'un capital culturel ou de ressources financières très différents. Pour mieux préciser le rôle respectif de ces différentes caractéristiques dans la décision de faire appel au soutien scolaire payant, une analyse, toutes choses égales par ailleurs, a été mise en œuvre (*tableau 3*). Outre la percep-

Graphique 1 – Pourcentages d'élèves prenant des cours particuliers payants selon le niveau de vie de la famille (en déciles) et le degré de difficulté



tion par les parents du degré de réussite de l'élève⁵ et son âge à l'entrée en sixième, elle prend en compte l'ensemble des caractéristiques mesurées dans l'enquête susceptibles d'influer sur la décision de faire appel aux cours particuliers : PCS de la personne de référence, diplôme des deux parents, taille de la famille, origine immigrée ou non des parents, structure parentale, activité professionnelle ou non de la mère, sexe et rang dans la fratrie. À ces caractéristiques individuelles, ont été ajoutées des variables de contexte : tranche d'unité urbaine de la commune de résidence, secteur du collège et perception de ce dernier par la famille en matière d'efficacité pédagogique. Une telle analyse est doublement précieuse. D'une part, elle permet de mettre en évidence les corrélations propres de chacune de ces caractéristiques avec la probabilité de recourir aux cours particuliers ; d'autre part, elle permet aussi de hiérarchiser l'importance relative de chacune de ces dimensions explicatives dans la décision de faire appel au soutien scolaire payant.

C'est d'abord la perception du degré de réussite de l'élève par ses parents qui pèse sur la décision de faire appel des cours particuliers. À autres caractéristiques comparables, un élève en situation de réussite a une probabilité moins forte de bénéficier de soutien scolaire payant qu'un élève perçu comme rencontrant un peu de difficulté. Mais le degré de réussite n'est pas tout. En contrôlant ce dernier aspect, l'impact de certaines caractéristiques familiales se dessine encore nettement. En particulier, les disparités sociales de recours au soutien scolaire restent très prononcées. À autres caractéristiques scolaires et familiales comparables, les enfants

de professions libérales, chefs d'entreprise, artisans ou commerçants et, à un degré moindre de cadres, ont une probabilité plus forte de bénéficier de cours particuliers. On sera attentif à ce que cet effet soit mis en évidence en contrôlant les ressources financières et le diplôme des deux parents. L'important effet résiduel de la PCS de la personne de référence qui subsiste, une fois que l'on a contrôlé ces deux aspects, prend donc son origine ailleurs. Pour l'essentiel, les familles qui, toutes choses égales par ailleurs, font le plus fréquemment appel aux cours particuliers exercent des professions indépendantes qui impliquent fréquemment des journées de travail très longues, peu compatibles avec l'aide au travail scolaire. Par ailleurs, il s'agit des milieux sociaux qui font aussi le plus fréquemment appel au privé. Ils sont donc, sans doute, assez naturellement enclins à s'appuyer sur leurs propres ressources pour assurer la scolarité de leur enfant.

Toutes choses égales par ailleurs, l'impact du niveau de ressources dont disposent les familles reste important. Mais comme pour les tris bruts, c'est seulement aux tranches supérieures des revenus qu'est associé un effet significatif. À partir du huitième décile, la probabilité que l'élève prenne des cours particuliers s'accroît sensiblement (tableau 3). En revanche, les diplômes des parents jouent beaucoup moins nettement que le niveau de ressources ou le milieu social. Le diplôme du père a peu d'effet. Comme on pouvait s'y attendre, puisqu'elles s'impliquent traditionnellement plus dans le suivi du travail scolaire, c'est sur le diplôme des mères que l'on observe les effets les plus marqués. À autres caractéristiques comparables, les familles font

moins appel aux cours particuliers quand la mère détient le baccalauréat et plus encore un diplôme d'enseignement supérieur. Une telle situation est bien conforme aux résultats de la dernière enquête sur les *Efforts d'éducation des familles* qui montrait que les mères bachelières ou diplômées du supérieur sont deux fois moins nombreuses que les mères les moins diplômées à se sentir dépassées pour aider leur enfant au collège [6]. Mais l'impact des différences de diplôme maternel sur la probabilité de faire appel à un soutien scolaire payant est d'une ampleur réduite ; et aucune différence n'apparaît entre les mères sans diplôme et celles qui détiennent le brevet, le CAP ou le BEP.

NOTES

4. Le fait que les enfants de milieux populaires bénéficient plus souvent de soutien scolaire compense en partie cette inégalité. Ainsi, lorsqu'ils sont perçus par leurs parents comme étant en difficulté, 45 % des enfants d'ouvriers non qualifiés reçoivent du soutien non payant (le plus souvent au collège) contre seulement 30 % des enfants de professions libérales ou de cadres. Mais la compensation est d'autant plus partielle que le soutien scolaire non payant mis en place au collège laisse rarement la place à des cours seul à seul avec l'enseignant comme dans les cours particuliers.

5. Deux choix étaient possibles pour contrôler le niveau scolaire de l'élève dans les modèles : retenir la perception de son degré de réussite par ses parents ou son score aux épreuves spécifiques d'évaluation cognitive passées par les collégiens du panel en avril-mai 2008. C'est la première mesure qui a été retenue pour deux raisons : d'une part, c'est bien à partir de la perception qu'ils ont de son degré de réussite que les parents prennent la décision de faire appel à des cours particuliers payants et arrêtent le périmètre de matières enseignées ; le niveau « réel » de leur enfant ne leur est pas connu ; d'autre part, retenir cette mesure avait l'avantage de pouvoir prendre en compte l'ensemble des élèves du panel 2007 dont les parents ont répondu à l'enquête Famille ; 10,4 % d'entre eux n'ont pas participé aux épreuves spécifiques d'évaluation d'avril-mai 2008.

Tableau 3 – Impact « toutes choses égales par ailleurs » des caractéristiques familiales et scolaires de l'élève sur la probabilité de prendre des cours particuliers payants en sixième

Variable <i>Modalité de référence</i>	Modalité active	Coefficient	Effet marginal
Constante		-2,21	
Probabilité de la situation de référence			9,9 %
Perception du degré de réussite par les parents <i>un peu de difficultés</i>	grosses difficultés	0,23	2,3
	bon élève	-1,14	-6,5
	excellent élève	-1,78	-8,1
Âge d'entrée en sixième <i>11 ans</i>	10 ans	-0,28	-2,2
	12 ans ou plus	0,23	2,3
Sexe <i>garçon</i>	filles	ns	
Activité de la mère <i>non</i>	oui	0,22	2,1
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence <i>ouvrier qualifié</i>	agriculteur	<i>0,27</i>	2,7
	artisan, commerçant	0,60	6,8
	chef d'entreprise	1,01	13,3
	profession libérale	1,03	13,6
	enseignant	ns	
	cadre	0,33	3,4
	profession intermédiaire	<i>0,14</i>	1,3
	employé	ns	
	employé de service aux particuliers	0,26	2,6
	ouvrier non qualifié	ns	
	inactif	ns	
Diplôme du père <i>CAP - BEP</i>	sans diplôme	ns	
	brevet	ns	
	baccalauréat	ns	
	enseignement supérieur	<i>-0,13</i>	-1,1
Diplôme de la mère <i>CAP - BEP</i>	sans diplôme	ns	
	brevet	ns	
	baccalauréat	<i>-0,14</i>	-1,2
	enseignement supérieur	-0,29	-2,3
Niveau de vie de la famille <i>5^e décile</i>	décile inférieur	ns	
	2 ^e décile	ns	
	3 ^e décile	ns	
	4 ^e décile	ns	
	5 ^e décile	ns	
	6 ^e décile	ns	
	7 ^e décile	ns	
	8 ^e décile	0,29	2,9
	9 ^e décile	0,37	3,9
	décile supérieur	0,72	8,5
Avec qui vit l'élève <i>son père et sa mère</i>	garde alternée	ns	
	famille monoparentale	<i>0,12</i>	1,1
	famille recomposée	<i>-0,18</i>	-1,5
	autre situation	ns	
Taille de la famille <i>deux enfants</i>	enfant unique	0,18	1,7
	trois enfants	ns	
	quatre enfants	ns	
	cinq enfants	ns	
	six enfants	ns	
	sept enfants et plus	ns	
Rang dans la fratrie <i>rang 1</i>	rang 2	-0,17	-1,4
	rang 3	-0,31	-2,5
	rang 4	-0,40	-3,0
Rapport de la famille à l'immigration <i>famille non immigrée</i>	famille mixte	0,30	3,1
	immigrée d'Algérie	0,49	5,3
	immigrée du Maroc	0,65	7,4
	immigrée de Tunisie	0,53	5,8
	immigrée d'Afrique subsaharienne	0,37	3,9
	immigrée du Portugal	ns	
	immigrée de Turquie	ns	
	immigrée d'un autre pays d'Europe	0,36	3,7
	immigrée d'Asie du Sud-Est	0,69	8,1
	immigrée d'un autre pays d'Asie	0,99	12,9
	immigrée d'Amérique du Sud ou des Caraïbes	ns	
Tranche d'unité urbaine de la commune de résidence <i>100 000 à < 200 000 habitants</i>	commune rurale	-0,48	-3,6
	< 5 000 habitants	<i>-0,24</i>	-2,0
	5 000 à < 10 000 habitants	ns	
	10 000 à < 20 000 habitants	ns	
	20 000 à < 50 000 habitants	ns	
	50 000 à < 100 000 habitants	ns	
	200 000 à < 2 000 000 habitants	ns	
	agglomération parisienne	<i>0,16</i>	1,5
Secteur du collège <i>public de la carte scolaire</i>	public hors carte scolaire		
	privé	<i>0,10</i>	0,9
Jugement des parents sur le collège : « les élèves en difficulté sont bien aidés ». <i>oui, tout à fait</i>	oui, assez	-0,20	-1,7
	non, pas tout à fait	ns	
	non, pas du tout	0,26	2,6
Jugement des parents sur le collège : « la sélection y est trop forte ». <i>non, pas du tout</i>	non, pas tout à fait	0,16	1,5
	oui, assez	0,40	4,2
	oui, tout à fait	0,51	5,5

Lecture : à situation familiale et scolaire comparable, les élèves que leurs parents jugent bons élèves prennent moins souvent des cours particuliers payants que les élèves jugés comme rencontrant un peu de difficultés puisque le coefficient estimé est négatif (- 1,14) et significatif (p < 0,01). À la situation de référence présentée dans la colonne de gauche du tableau, la différence est estimée à - 6,5 points. La probabilité estimée des élèves jugés par leurs parents bons élèves de prendre des cours particuliers payants s'élève donc à 3,4 % (9,9 % - 6,5). Les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité : en **gras** 1 %, en romain 5 %, en *italique* 10 %. Au-delà, ils sont marqués ns (non significatif).

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré (DEPP, ministère de l'Éducation nationale).

Les familles immigrées font plus souvent appel aux cours particuliers

Les enfants d'immigrés semblent échapper en grande partie aux disparités sociales qui viennent d'être mises en évidence. En effet, bien qu'ils appartiennent très majoritairement à des milieux sociaux défavorisés, ils constituent l'une des catégories d'élèves qui fait le plus fréquemment appel aux cours particuliers. Cette tendance est particulièrement marquée quand la famille est originaire d'Asie : les collégiens dont les parents proviennent de ce continent sont deux fois plus nombreux que la moyenne à prendre des cours particuliers (*tableau 2*). On observe aussi une fréquence de cours particuliers élevée parmi les collégiens d'origine maghrébine.

Cette situation traverse en grande partie les différences de réussite scolaire. En difficulté, le tiers des enfants d'origine asiatique, contre seulement 14 % des élèves dont aucun des parents n'est immigré, bénéficient d'un soutien scolaire payant. Perçus par leurs parents comme étant en situation de réussite, les enfants d'immigrés originaires d'Asie ou du Maghreb sont encore deux fois plus nombreux à prendre des cours particuliers que les collégiens appartenant à une famille non immigrée. Moins marquée, et avec une intensité qui peut varier avec le degré de réussite scolaire, cette tendance se retrouve généralement parmi les autres familles immigrées. Seuls, les collégiens d'origine portugaise et turque perçus par leurs parents comme bons ou excellents élèves font exception : en particulier, quand ils sont dans une telle situation

scolaire, les fils et filles d'immigrés portugais ne prennent que très rarement des cours particuliers. Dans tous les autres cas, les enfants d'immigrés ont une fréquence de recours aux cours particuliers supérieure à celle des autres élèves. Les enfants appartenant à une famille mixte présentent un comportement similaire.

Bien évidemment, cette situation peut ne pas être étrangère au fait que les enfants d'immigrés diffèrent des autres collégiens par beaucoup d'autres aspects. En particulier, connaissant des conditions de vie plus difficiles, ces jeunes rencontrent souvent des difficultés scolaires plus importantes que les autres élèves ; ils habitent aussi plus fréquemment dans les grandes villes où, on le sait, l'offre de soutien scolaire payant est plus dense. Mais, toutes choses égales par ailleurs, le recours plus fréquent des enfants d'immigrés aux cours particuliers se dessine encore nettement (*tableau 3*). L'ampleur des effets associés à cette variable est comparable à celle observée sur la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Par ailleurs, ce recours plus fréquent aux cours particuliers n'est pas général. À autres caractéristiques scolaires et comparables, il n'apparaît pas chez les collégiens d'origine portugaise, turque ou provenant d'un pays d'Amérique du Sud ou des Caraïbes. En revanche, le recours plus fréquent aux cours particuliers payant se dessine très nettement parmi les enfants d'immigrés d'Asie et originaires des trois pays du Maghreb. C'est parmi les collégiens dont les parents sont originaires d'un pays de l'ouest de l'Asie – Inde, Pakistan, Sri Lanka ou encore Liban – que cette tendance est la plus marquée.

Un tel résultat peut être relié aux aspirations scolaires plus ambitieuses des familles immigrées par rapport à l'école qui sont mises en évidence de manière récurrente par les travaux consacrés à ces élèves. D'ailleurs, ce recours plus fréquent aux cours particuliers parmi les enfants d'immigrés apparaissait déjà dans le précédent panel d'élèves du second degré recruté en 1995, mais avec nettement moins d'ampleur. Globalement, les enfants d'immigrés de cette cohorte ne bénéficiaient pas plus souvent de soutien scolaire payant que les autres élèves : 8 % d'entre eux prenaient des cours particuliers contre 10 % des collégiens appartenant à une famille non immigrée [1]. En revanche, ils avaient une probabilité plus forte de bénéficier de ce type de soutien scolaire quand l'analyse était menée toutes choses égales par ailleurs, mais l'avantage mis en évidence était circonscrit aux seuls enfants d'immigrés originaires du Maroc.

Des cours particuliers moins fréquents quand l'élève réside en commune rurale

Que les familles aient recours aux instituts de soutien scolaire spécialisés ou qu'elles recrutent elles-mêmes les intervenants, le fait de prendre des cours particuliers reste dépendant de la densité de l'offre locale. Dans cette perspective, les collégiens habitant en milieu rural ou des communes urbaines de petite taille doivent composer avec un environnement sans doute moins favorable que les élèves habitant les grandes villes.

L'information recueillie dans le panel 2007 confirme cette hypothèse. Les élèves qui résident en milieu rural

bénéficient moins de soutien scolaire payant. Plus précisément, la fréquence de celui-ci varie de manière quasi linéaire avec la taille de la commune de résidence : elle atteint 15 % dans la région parisienne, baisse à 10 % dans les villes de 50 000 à 2 000 000 d'habitants et tombe à 7 % en milieu rural (tableau 2). Ce lien entre la taille de la commune de résidence et la fréquence des cours particuliers se retrouve quel que soit le degré de réussite de l'élève. En difficulté, les collégiens qui habitent une commune rurale sont deux fois moins nombreux que les élèves de la région parisienne à bénéficier de cours particuliers ; l'écart entre les deux catégories d'élèves passe de un à trois lorsque qu'ils sont jugés par leurs parents comme étant en situation de réussite scolaire.

Mais pour une part, ce lien trouve son origine dans les différences de caractéristiques des élèves qui habitent chaque type de commune. En effet, à caractéristiques scolaires et sociodémographiques comparables, la relation demeure mais est plus circonscrite. Seul un impact négatif d'une résidence en commune rurale ou en commune urbaine de moins de 5 000 habitants apparaît (tableau 3).

Les cadets bénéficient moins souvent de soutien scolaire payant que les aînés...

L'idée que les familles module- raient leurs efforts éducatifs selon le rang de l'élève dans la fratrie est un thème souvent développé par la sociologie de l'éducation. Les parents expriment généralement des ambitions plus fortes pour les aînés et adoptent aussi à leur égard un style éducatif plus contraignant [7].

En sixième, les cours particuliers n'échappent pas à cette tendance. Quand l'élève est perçu en difficulté, leur fréquence baisse sensiblement au fur et à mesure que le rang dans la fratrie augmente : 18 % des aînés, mais seulement 12 % des cadets de quatrième rang bénéficient de soutien scolaire payant (tableau 4).

Ce lien entre rang dans la fratrie et fréquence des cours particuliers est confirmé toutes choses égales par ailleurs. À degré de réussite scolaire et autres caractéristiques comparables, la probabilité de prendre des cours particuliers décline au fur et à mesure que le rang dans la fratrie augmente (tableau 3).

Les autres éléments de la composition de la famille (nombre de frères et de sœurs avec qui vit l'enfant) jouent peu sur la fréquence des cours particuliers. Parmi les élèves en difficulté, la fréquence du soutien scolaire payant décroît nettement au fur et à mesure que le nombre de frères et sœurs augmente. Ainsi, quand ils partagent cette situation scolaire, les enfants uniques sont presque deux fois plus nombreux que les enfants de familles de six ou sept enfants à bénéficier de cours particuliers (tableau 4). Mais, toutes choses égales par ailleurs, seuls les enfants uniques ont une probabilité plus élevée de bénéficier de soutien

Tableau 4 – Pourcentage d'entrants en sixième prenant des cours particuliers payants selon le genre, la composition de la famille et la perception de son degré de réussite par les parents en %

	Ensemble	Perception par les parents du niveau de réussite	
		Grosses ou un peu de difficultés	Bon ou excellent élève
Sexe			
garçons	10,1	15,6	4,5
filles	8,8	15,2	4,5
Rang dans la fratrie			
aîné	10,4	17,6	4,7
rang 2	8,7	14,5	4,2
rang 3	8,3	13,0	4,0
rang 4	8,9	12,2	5,0
Avec qui vit l'élève ?			
son père et sa mère	9,0	15,6	4,4
en garde alternée	9,2	15,8	4,1
en famille monoparentale	11,2	15,5	5,5
en famille recomposée	9,3	13,7	3,7
autre situation	13,6	16,4	8,8
Taille de la famille			
un enfant	13,1	21,0	6,4
deux enfants	9,1	15,9	4,3
trois enfants	8,7	14,6	4,0
quatre enfants	9,4	14,7	4,1
cinq enfants	10,1	14,0	5,3
six enfants	9,4	12,3	5,3
sept enfants et plus	10,6	12,0	8,2
Ensemble	9,5	15,4	4,5

Lecture : 10,1 % des garçons entrés en sixième en 2007 prennent des cours particuliers payants au cours de l'année scolaire 2007-2008

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

scolaire payant que ceux vivant avec un ou plusieurs frères et sœurs, et l'avantage mis en évidence est d'amplitude très réduite (tableau 3).

...mais aucune différence n'apparaît entre garçons et filles

Les parents ne font pas de différence entre garçons et filles quand il s'agit de faire appel à un soutien scolaire payant. Perçus comme en difficulté ou au contraire comme étant en réussite, les garçons et les filles bénéficient de cours particuliers dans des proportions tout à fait comparables (tableau 4).

Cette situation diffère de ce que GLASMAN et COLLONGES [4] ont pu observer, plus en avant dans le cursus, chez les lycéens. Parmi ces derniers, les filles bénéficiaient plus fréquemment de cours particuliers.

Les auteurs relient ce phénomène au fait qu'à ce niveau du système éducatif, les cours particuliers portent en priorité sur les matières scientifiques (mathématiques, physique et chimie) et à la moindre confiance des filles dans leurs capacités dans ces disciplines. On sait effectivement qu'en fin de collège, les filles sous-estiment fortement leur niveau en mathématiques [2].

Un recours aux cours particuliers plus fréquent quand les parents doutent de l'efficacité pédagogique du collège

Si l'ensemble de ces résultats tend à montrer que le recours aux cours particuliers reste très lié à la situation familiale et sociale de l'élève, ainsi que la perception par ses parents de

son niveau de difficulté, la fréquence du soutien scolaire payant n'est pas non plus indépendante de la manière dont les parents perçoivent l'établissement fréquenté par leur enfant. Un doute sur la manière dont les élèves en difficulté sont aidés ou sur l'efficacité de l'encadrement pédagogique, ou encore le sentiment que le collège est trop sélectif, entraîne une augmentation du recours aux cours particuliers (tableau 5).

La manière dont les parents réagissent à ces situations n'est pas indépendante du secteur de l'établissement. La réaction est généralement plus marquée dans l'enseignement privé. Ainsi, les parents du privé qui pensent que le collège de leur enfant n'aide pas suffisamment les élèves ou est trop sélectif sont trois fois plus nombreux à faire appel aux cours particuliers que dans le cas contraire. Le rapport n'est que de un à deux dans le secteur public – que l'établissement soit ou non celui de la carte scolaire (tableau 5).

Ce lien entre perception de l'efficacité pédagogique du collège et recours au soutien scolaire payant est confirmé quand l'analyse est menée toutes choses égales par ailleurs : plus les jugements des parents sur l'aide aux élèves en difficulté ou la sélection sont critiques, plus le recours aux cours particuliers est élevé (tableau 3). En revanche, à autres caractéristiques comparables, le secteur n'a que peu d'effets propres sur la fréquence du recours aux cours particuliers. Aucune différence n'apparaît entre collèges publics situés dans et hors de la carte scolaire et l'avantage associé à la fréquentation du secteur privé qui subsiste, une fois les autres caractéristiques contrôlées, est tenu.

Tableau 5 – Pourcentage d'entrants en sixième prenant des cours particuliers payants selon l'appréciation du collège par leurs parents en %

Que diriez-vous de l'établissement que votre enfant fréquente cette année ?	Ensemble	Secteur du collège		
		Public carte scolaire	Public hors carte scolaire	Privé
« Les élèves en difficulté sont bien aidés »				
non, pas du tout	17,1	14,5	23,6	30,4
non, pas tout à fait	12,5	11,6	13,5	16,9
oui, assez	7,8	7,5	8,8	8,5
oui, tout à fait	9,9	8,8	12,9	10,9
« Les élèves sont bien encadrés pour réussir »				
non, pas du tout	13,8	12,3	21,5	ns*
non, pas tout à fait	10,8	10,1	12,8	15,5
oui, assez	8,0	7,4	10,1	9,5
oui, tout à fait	9,8	9,2	10,3	10,4
« La sélection y est trop forte »				
non, pas du tout	7,0	6,7	8,8	7,2
non, pas tout à fait	9,0	8,7	10,9	9,3
oui, assez	12,7	11,7	13,8	14,1
oui, tout à fait	16,6	13,8	16,2	20,9
Ensemble	9,5	8,9	11,3	10,6

* Non significatif : effectifs inférieurs à 100.

Lecture : 17,1 % des élèves entrés en sixième en 2007 prennent des cours particuliers payants au cours de l'année scolaire 2007-2008 lorsque leurs parents pensent qu'ils sont en difficulté ou ne sont pas du tout bien aidés dans leur collège.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

Six élèves sur dix prennent des cours particuliers en français ou en mathématique

Les cours particuliers peuvent prendre deux formes : un enseignement centré sur une ou plusieurs disciplines, ou une aide au travail scolaire toutes disciplines confondues. Les deux situations peuvent se cumuler.

Dans les trois quarts des cas, l'élève reçoit un enseignement dispensé sur une ou plusieurs disciplines. Le français et les mathématiques sont

de très loin les matières qui font le plus fréquemment l'objet de cours particuliers : 61 % des élèves suivant des cours payants le font dans l'une de ces deux disciplines. Celles-ci sont choisies par les élèves avec une fréquence comparable : le français comme les mathématiques sont étudiés par 44 % des collégiens qui reçoivent des cours particuliers (tableau 6). La première langue vivante vient ensuite mais loin derrière : seulement 28 % des entrants en sixième prennent des cours dans cette discipline⁶. Ces choix de matières diffèrent assez net-

tement de la situation qui prévaut au lycée : GLASMAN et COLLONGES [4] ont montré qu'à ce niveau du système éducatif, les mathématiques dominent fortement : 57 % des élèves étudient cette discipline. En revanche, le français ne donne plus que très rarement lieu à des cours particuliers : seulement 5 % des lycéens interrogés au cours de la recherche menée par ces auteurs prenaient des cours dans cette discipline.

Le choix de la matière n'est pas indépendant du degré de réussite de l'élève. Plus de la moitié des élèves en

Tableau 6 – Pourcentage d'élèves étudiant chaque discipline dans le cadre de cours particuliers payants selon les caractéristiques scolaires et familiales en %

	Français	Mathématiques	Première langue vivante	Aide au travail scolaire
Sexe				
garçons	47,6	40,8	29,6	43,7
filles	38,9	48,4	26,3	40,5
Âge d'entrée en sixième				
11 ans et moins	40,9	42,6	29,5	40,2
12 ans et plus	51,1	48,8	24,2	47,8
Appréciation du degré de réussite de l'élève par ses parents				
grosses difficultés	54,5	46,4	24,2	52,9
un peu de difficultés	46,5	48,1	26,8	41,7
bon ou excellent élève	29,7	34,4	33,6	35,6
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence*				
artisan ou commerçant	47,4	49,7	29,3	42,0
chef d'entreprise ou profession libérale	38,9	31,2	32,5	32,4
cadre	34,6	37,6	36,3	37,2
profession intermédiaire	43,1	43,7	28,9	41,0
employé	44,6	46,2	26,4	48,3
ouvrier qualifié	47,3	46,9	27,4	44,0
ouvrier non qualifié	45,7	46,5	21,3	44,0
inactif	42,1	46,3	13,8	48,7
Diplôme le plus élevé des parents				
aucun	46,8	44,3	16,5	51,7
brevet	50,9	52,5	26,7	50,8
CAP	49,6	50,2	25,6	43,4
BEP	43,7	46,1	28,9	39,1
baccalauréat	44,2	45,6	29,9	41,0
diplôme d'enseignement supérieur	36,8	38,7	34,9	37,2
Origine immigrée ou non de la famille				
famille non immigrée	41,8	44,2	30,8	40,6
famille mixte	46,9	45,5	24,9	41,4
famille immigrée	49,8	43,9	17,8	49,9
Ensemble	43,6	44,2	28,1	42,2

*Les enfants d'agriculteurs en nombre insuffisant ne sont pas isolés dans le tableau.

Lecture : 47,6 % des garçons qui bénéficient de cours particuliers payants reçoivent des cours de français.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM recevant des cours particuliers.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

grande difficulté contre un peu plus du quart des bons ou excellents élèves prennent des cours, en particulier en français (*tableau 6*). Les écarts sont un peu plus resserrés en mathématiques, mais vont dans le même sens : près de la moitié des collégiens perçus par leurs parents comme rencontrant un peu ou de grosses difficultés étudient cette matière contre seulement le tiers des bons ou excellents élèves. À l'inverse, les cours particuliers en première langue vivante touchent beaucoup plus les bons élèves que ceux jugés en difficultés : un tiers des premiers et seulement un quart des seconds prennent des cours particuliers dans cette discipline.

Quatre élèves sur dix reçoivent une aide au travail scolaire toutes disciplines

Une part importante d'élèves reçoit une aide au travail scolaire toutes disciplines confondues : 42 % des entrants en sixième qui prennent des cours particuliers sont dans ce cas. Une telle aide n'est pas exclusive d'un enseignement dans une discipline particulière. 17 % des élèves bénéficiant de soutien scolaire payant cumulent les deux.

Cette part importante de cours particuliers consacrés à l'aide au travail scolaire n'est sans doute pas indépendante de la rupture que représente en termes de méthodes de travail la sixième par rapport à l'école primaire.

NOTE

6. Le questionnaire laissait la possibilité d'indiquer que les cours particuliers portaient sur une autre discipline (sans autre précision). 8 % des familles ont retenu cette possibilité. Les cas où les cours particuliers portent seulement sur cette autre discipline sont très rares (1,5 %).

Au début des études secondaires, le travail scolaire à faire à la maison monte en puissance et les élèves doivent rapidement parvenir à s'organiser de manière autonome, ce qui peut mettre en difficulté certains d'entre eux. On sait aussi que le collège est le niveau où les mères les moins diplômées éprouvent très majoritairement de la difficulté à suivre les études de leurs enfants. Dans l'enquête *Efforts d'éducation des familles*, réalisée par l'INSEE en 2003, 80 % des mères sans diplôme ou titulaires seulement du certificat d'études primaires se sentaient dépassées pour aider leur enfant lorsque celui-ci était scolarisé au collège [6].

L'information recueillie dans l'enquête *Famille* du panel 2007 confirme bien cette situation. L'aide au travail scolaire toutes disciplines est d'autant plus fréquente que l'élève rencontre des difficultés. Ainsi, elle touche la moitié des élèves en grande difficulté, mais seulement le tiers des élèves jugés par leurs parents bon ou excellent élève (*tableau 6*). On verra plus loin qu'elle est aussi très liée au niveau de diplôme des parents.

Seulement le tiers des élèves n'étudie qu'une discipline

Les différentes disciplines et l'aide au travail scolaire peuvent être exclusives ou au contraire se cumuler dans des configurations variables. Plus précisément, quatre situations peuvent être distinguées : 36 % des collégiens bénéficiant de cours particuliers n'étudient qu'une seule matière, 26 % ne reçoivent qu'une aide aux devoirs ; touchant quatre élèves sur dix, les situations de cumul regroupent 22 % des collégiens qui étudient plusieurs matières et les 17 % d'élèves qui asso-

cient aide au travail scolaire et cours dans une ou plusieurs matières.

La manière dont les collégiens qui reçoivent des cours particuliers se répartissent dans ces quatre groupes est étroitement liée à leur niveau scolaire. Le nombre des matières étudiées varie sensiblement avec le niveau de difficultés rencontrées. Près de la moitié des élèves en situation de réussite n'étudient qu'une seule matière contre seulement le tiers des collégiens dont leurs parents jugent qu'ils rencontrent un peu de difficulté et le quart de ceux qui sont perçus en grande difficulté (*tableau 7*).

Quand ils bénéficient de soutien scolaire payant dans une seule matière, les collégiens se répartissent de manière relativement équilibrée entre les trois disciplines distinguées dans cette étude. La part d'élèves qui prend des cours particuliers seulement en français, en mathématiques ou dans la première langue vivante fluctue entre 11 % et 13 % (*tableau 7*). Le fait de prendre des cours particuliers seulement en première langue vivante est très révélateur du degré de réussite scolaire : les élèves perçus comme bons ou excellents sont presque six fois plus nombreux que les élèves en grande difficulté à connaître cette situation. On peut faire l'hypothèse que, pour une large part, ces cours ne visent pas seulement à surmonter des difficultés mais aussi à assurer à l'élève un excellent niveau dans une discipline amenée à jouer un rôle important au moment des études supérieures. La relation entre réussite scolaire et des cours particuliers exclusivement consacrés aux mathématiques est de même nature que celle observée sur la première langue vivante : la possibilité de n'étudier que cette matière augmente sensiblement

avec le degré de réussite de l'élève, mais les écarts sont plus resserrés que pour l'enseignement des langues vivantes. En revanche, aucun lien avec le degré de réussite n'apparaît parmi les collégiens qui prennent des cours particuliers seulement en français. On a vu précédemment que l'étude de cette dernière discipline était nettement plus fréquente quand l'élève rencontrait des difficultés scolaires. On peut faire l'hypothèse que lorsqu'un enfant rencontre des difficultés et que sa famille ne peut se permettre des cours que dans une seule matière, elle accorde la priorité au français dont la maîtrise apparaît d'autant plus stratégique que la plupart des disciplines enseignées au collège comportent une part importante de rédaction.

Quand les élèves prennent des cours particuliers dans plusieurs matières, l'association du français et des mathématiques reste la plus usitée. Elle concerne la moitié des élèves qui suivent des cours particuliers dans plusieurs matières sans que le soutien scolaire s'étende à l'aide au travail scolaire. Là encore, on observe un lien assez net entre le degré de réussite et le fait de recevoir un enseignement dans ces deux matières à la fois. Les élèves perçus par leurs parents comme en grande difficulté sont presque trois fois plus nombreux que ceux jugés en situation de réussite à prendre des cours particuliers dans les deux disciplines. À l'opposé, les autres cumuls de matières⁷ apparaissent, en tous cas appréciés globalement, assez détachés du niveau de réussite de l'élève.

Un même clivage apparaît parmi les collégiens pour qui le soutien scolaire payant prend la forme d'une aide aux devoirs. Le lien entre cumul et difficultés scolaires se retrouve aussi parmi

ces élèves. Les collégiens jugés par leurs parents en grande difficulté sont deux fois plus nombreux que ceux en situation de réussite à doubler l'aide au travail scolaire, de cours dans une ou plusieurs disciplines : près d'un quart d'entre eux connaissent un tel cumul, contre seulement un bon ou excellent élève sur dix (*tableau 7*). En revanche, quand elle est exclusive de tout enseignement disciplinaire parallèle, l'aide au travail scolaire apparaît moins nettement liée au degré de réussite. En particulier, les bons et excellents élèves et ceux qui rencontrent un peu de difficultés bénéficient de ce type de soutien scolaire payant dans des proportions comparables. Seuls les élèves jugés en grande difficulté ont plus souvent recours à des cours particuliers couvrant uniquement ce domaine.

Le choix des disciplines étudiées est plus lié au niveau scolaire qu'à l'origine sociale

Si les différents groupes sociaux font appel aux cours particuliers payants à une fréquence différente, la manière dont ils utilisent cette forme de soutien scolaire les distingue aussi sensiblement. On observe de fortes disparités dans le choix des matières. Les cours particuliers portent plus souvent sur la première langue vivante quand l'élève vit dans une famille de cadres (36 %) que d'inactifs (14 %) ou encore d'ouvriers non qualifiés (21 %) (*tableau 6*). La relation s'inverse pour l'aide aux devoirs et les autres disciplines, généralement plus recherchées par les enfants d'origine populaire. Ainsi, la moitié des enfants d'inactifs et d'employés reçoivent une aide aux devoirs contre seulement le tiers des enfants de chefs d'entreprise

et de professions libérales. Un écart d'ampleur comparable s'observe pour les mathématiques.

Déplacer le regard vers la manière dont les élèves associent les différentes matières débouche sur des disparités de choix qui vont souvent dans le même sens. Le fait d'étudier une ou plusieurs matières est très discriminant socialement : près de la moitié des enfants de chefs d'entreprise, professions libérales ou cadres ne prennent des cours particuliers que dans une seule matière contre moins du tiers des enfants d'ouvriers et le quart des enfants d'inactifs (*tableau 7*). À nouveau, c'est le choix de la première langue vivante qui condense les disparités les plus prononcées. Les enfants de chefs d'entreprise, professions libérales et cadres sont cinq fois plus nombreux à étudier seulement cette discipline que les enfants d'inactifs. À l'opposé, l'association du français et des mathématiques est trois fois plus fréquente quand le collégien vit dans une famille d'ouvrier non qualifié que si son père est cadre. On notera néanmoins que, sur certaines configurations de disciplines distinguées au *tableau 7*, les écarts entre milieux sociaux restent plus resserrés que lorsqu'on observait la fréquence globale d'étude de chaque discipline (*tableau 6*). Ainsi, l'étude des mathématiques seules fluctue entre 11 % et 16 %. De même, si le cumul de l'aide aux devoirs avec un enseignement disciplinaire est sensiblement moins fréquent chez les enfants de chefs

NOTE

7. Pour l'essentiel, ces autres cumuls recouvrent les trois situations suivantes : l'élève associe français, mathématiques et première langue vivante ou cette dernière matière est associée avec soit les mathématiques, soit le français.

d'entreprise et de professions libérales, les collégiens des autres milieux sociaux partagent cette situation dans des proportions relativement proches : entre 15 % et 19 % d'entre eux choisissent un tel cumul (*tableau 7*).

Néanmoins, il est difficile, à ce niveau de l'analyse, d'établir avec précision ce que recouvrent exactement ces disparités sociales dans le choix des matières. Elles peuvent refléter des disparités de choix qui

seraient liées plutôt au niveau des diplômes des parents. En effet, ce dernier aspect pèse souvent fortement sur le choix des disciplines et les collégiens appartenant aux familles les plus diplômées étudient

Tableau 7 – Matière(s) étudiée(s) selon les caractéristiques de l'élève et de sa famille en %

	Français seul	Maths seules	Première langue vivante seule	S/total une seule matière	Français et maths	Autre cumul de matières	Aide au travail scolaire + cours dans une ou plusieurs matières	Aide au travail scolaire seule
Appréciation du degré de réussite de l'élève par ses parents								
grosses difficultés	11,6	7,0	3,8	22,5	14,1	10,5	22,7	30,1
un peu de difficultés	11,8	14,3	7,9	34,0	12,4	12,0	17,0	24,7
bon ou excellent élève	10,8	15,9	21,9	48,6	5,1	10,7	10,9	24,7
Âge d'entrée en sixième								
11 ans et moins	11,4	14,5	13,1	39,0	9,5	11,3	15,8	24,4
12 ans et plus	11,6	10,3	4,3	26,2	14,7	11,4	18,7	29,1
sexe								
garçons	14,0	10,2	10,7	34,9	10,0	11,4	17,9	25,8
filles	8,5	17,1	10,9	36,4	11,9	11,2	15,0	25,6
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence*								
artisan ou commerçant	10,9	14,6	8,5	33,9	11,2	12,9	17,8	24,2
chef d'entreprise ou profession libérale	16,4	13,4	19,6	49,4	6,9	11,3	9,6	22,9
cadre	11,4	15,7	19,4	46,5	5,3	11,1	15,3	21,9
profession intermédiaire	12,8	14,7	11,3	38,8	8,2	12,0	17,1	23,9
employé	10,2	11,9	7,8	29,9	12,0	9,8	18,7	29,6
ouvrier qualifié	10,7	11,1	8,6	30,4	13,2	12,4	18,0	26,0
ouvrier non qualifié	10,8	12,8	7,7	31,3	16,0	8,6	14,9	29,1
inactif	8,2	12,9	3,6	24,8	15,8	10,8	15,4	33,2
Diplôme le plus élevé des parents								
aucun	10,2	10,8	3,5	24,4	15,1	8,8	17,2	34,5
brevet	7,3	10,3	4,7	22,3	12,8	14,1	23,2	27,6
CAP	12,2	12,2	6,7	31,2	13,2	12,2	18,1	25,3
BEP	10,9	13,8	10,1	34,8	13,2	12,8	13,5	25,7
baccalauréat	10,8	13,4	12,0	36,2	11,0	11,8	17,9	23,1
diplôme d'enseignement supérieur	12,4	15,9	17,9	46,2	5,6	11,0	15,4	21,9
Taille de la famille								
un enfant	12,2	17,5	9,2	39,0	9,3	13,7	13,1	24,9
deux enfants	11,4	15,0	13,6	40,0	8,4	13,2	15,9	22,5
trois enfants	12,8	12,9	11,6	37,2	12,2	9,6	16,7	24,3
quatre enfants	8,1	10,0	7,3	25,4	14,7	9,9	21,2	28,9
cinq enfants	10,3	8,5	5,3	24,1	13,0	11,1	17,4	34,4
six enfants et plus	12,2	8,0	4,3	24,4	13,1	5,5	16,6	40,4
Rapport de la famille à l'immigration								
famille non immigrée	11,0	14,6	12,7	38,3	9,8	11,4	16,1	24,6
famille mixte	12,6	11,6	8,1	32,3	13,0	13,3	15,7	25,7
famille immigrée	12,7	8,9	3,9	25,4	14,6	10,1	19,2	30,8
Ensemble	11,5	13,4	10,8	35,6	10,9	11,3	16,5	25,7

*Les enfants d'agriculteurs en nombre insuffisant ne sont pas isolés dans le tableau.

Lecture : 14,0 % des garçons qui bénéficient de cours particuliers payants ne prennent des cours qu'en français.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM recevant des cours particuliers.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

Tableau 8 – Impact « toutes choses égales par ailleurs » des caractéristiques familiales et scolaires de l'élève sur le choix de la discipline faisant l'objet des cours particuliers payants

	Français seul / maths seules	LV1 seul / maths seules	Français maths / maths seules	Autre cumul disciplinaire / maths seules	Aide aux devoirs seule / maths seules	Aide + enseignement disciplinaire / maths seules
Constante	-0,48	-0,08	-0,62	0,05	0,47	0,30
Perception du degré de réussite par les parents						
grosses difficultés	0,56**	ns	0,78***	0,52**	0,83***	0,95***
un peu de difficultés	ref	ref	ref	ref	ref	ref
bon élève	ns	0,65***	-0,85***	-0,31*	ns	-0,38**
excellent élève	ns	1,97***	-2,33***	ns	ns	ns
Sexe						
garçons	ref	ref	ref	ref	ref	ref
filles	-0,94***	-0,59***	ns	-0,49***	-0,46***	-0,60***
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
profession libérale, chef d'entreprise	ns	ns	ns	ns	ns	-0,68*
autre indépendant	ns	-0,55*	ns	ns	ns	ns
cadre	ns	ns	-0,77**	ns	ns	ns
profession intermédiaire	ns	ns	ns	ns	ns	ns
employé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
ouvrier qualifié	ref	ref	ref	ref	ref	ref
ouvrier non qualifié, inactif	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Diplôme de la mère						
aucun	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CAP – BEP	ref	ref	ref	ref	ref	ref
baccalauréat	ns	0,41*	ns	ns	ns	ns
diplôme de l'enseignement supérieur	ns	ns	-0,74***	-0,63***	ns	ns
Niveau de vie de la famille						
décile inférieur	0,74*	ns	1,21***	0,65*	0,52*	0,61*
2 nd décile	1,0***	ns	0,94***	0,73*	ns	ns
3 ^e décile	0,96***	ns	0,92**	0,73**	ns	ns
4 ^e décile	0,88**	ns	0,64*	0,91***	ns	ns
5 ^e décile	ref	ref	ref	ref	ref	ref
6 ^e décile	ns	ns	ns	ns	ns	ns
7 ^e décile	ns	ns	ns	ns	ns	ns
8 ^e décile	0,83**	ns	0,84**	ns	ns	ns
9 ^e décile	1,1***	ns	0,95**	0,92**	ns	ns
décile supérieur	ns	ns	ns	0,89**	ns	ns
Taille de la famille						
un enfant	ns	-0,54**	ns	ns	ns	-0,39*
deux enfants	ref	ref	ref	ref	ref	ref
trois enfants	ns	ns	0,36*	ns	ns	ns
quatre enfants	ns	ns	0,60**	ns	0,40*	ns
cinq enfants	ns	ns	ns	ns	0,57*	ns
six enfants et plus	ns	ns	ns	ns	0,78**	ns
Rapport de la famille à l'immigration						
famille non immigrée	ref	ref	ref	ref	ref	ref
famille mixte	ns	ns	0,47*	ns	ns	ns
famille immigrée	0,46**	-0,61**	0,53**	ns	0,40**	0,44**

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.10, ns non significatif au seuil de 10 %.

Lecture : ces estimations sont produites par un modèle logistique polytomique non ordonné qui estime la probabilité de recevoir des cours particuliers payants dans différentes disciplines ou sous forme d'une aide aux devoirs, cumulée ou non avec des cours dans une discipline particulière, plutôt que seulement en mathématiques (situation qui sert de modalité de référence à la variable à expliquer). Elles se lisent ainsi : à caractéristiques scolaires et familiales comparables, les filles prennent moins souvent des cours particuliers payants seulement en français qu'uniquement en mathématiques puisque le coefficient est négatif (- 0,94) et significativement différent de zéro.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM recevant des cours particuliers payants.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

souvent les mêmes matières que ceux des élèves originaires des milieux les plus favorisés. Ainsi, l'étude de la première langue vivante seule est cinq fois plus fréquente quand au moins un des parents de l'élève est diplômé de l'enseignement supérieur que lorsque ses deux parents sont sans diplôme (*tableau 7*). L'aide au travail scolaire apparaît aussi très liée au niveau de diplôme des parents : 52 % des élèves dont les parents sont sans diplôme reçoivent une aide au travail scolaire contre seulement 37 % des collégiens dont au moins un des parents est titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur. D'autre part, on peut aussi faire l'hypothèse que, dans un système éducatif encore marqué par de fortes inégalités sociales de réussite, ces disparités de choix ne sont pas indépendantes du degré de réussite de l'élève qui, on l'a vu, pèse aussi fortement sur le choix des disciplines étudiées dans le cadre des cours particuliers payants.

Pour démêler la part respective de ces différentes caractéristiques sur le choix des matières, une seconde analyse, toutes choses égales par ailleurs, a été mise en œuvre. La variable à expliquer comprend sept modalités qui correspondent à chacune des configurations de matières retenues au *tableau 7*. Aussi, la modélisation de la probabilité de choisir l'une de ces disciplines ou associations de disciplines requiert-elle l'utilisation d'un modèle logistique adapté aux variables polytomiques ordonnées. Dans ce type de modèle, les estimations se font par rapport à une modalité de référence de la variable à expliquer. C'est l'étude des mathématiques seules qui a été retenue ici comme modalité de référence.

Cette analyse montre que le choix de la discipline est corrélé beaucoup plus fortement au niveau scolaire qu'au milieu social (*tableau 8*). En particulier, l'association du français et des mathématiques est d'autant plus fréquente que l'élève est perçu par sa famille comme rencontrant des difficultés scolaires importantes. C'est une relation inverse qui s'observe dans le choix de l'étude de la première langue vivante seule. Enfin, par rapport à un élève qui n'étudierait que les mathématiques, l'aide aux devoirs, associée ou non à un enseignement disciplinaire et un autre cumul de matières apparaît assez nettement corrélée avec la grande difficulté scolaire.

Toutes choses égales par ailleurs, un impact beaucoup plus réduit est associé au milieu social ou au degré de diplôme de la mère. Ce dernier aspect pèse surtout sur le choix d'un cumul de disciplines : par rapport à un soutien scolaire payant limité aux seules mathématiques, les élèves dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur ont, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité moins forte de prendre des cours particuliers associant le français et les mathématiques ou dans un autre cumul de matière.

En revanche, le niveau de vie des familles influe encore sensiblement sur les choix des matières. Sur les matières les plus liées à la difficulté scolaire (français et maths, français seul, autre cumul disciplinaire), on observe des effets qui prennent l'apparence d'une courbe en « U » : en comparaison d'un collégien qui suivrait des cours particuliers seulement en mathématiques, ces matières sont, toutes choses égales par ailleurs, plus étudiées au bas et au sommet de

l'échelle des niveaux de vie. Ce résultat, quelque peu paradoxal, reflète sans doute la dualité de fonctions des cours particuliers en sixième : dans les familles les plus démunies, la priorité donnée au français ou l'élargissement des cours particuliers à plusieurs disciplines sont souvent des nécessités qui s'imposent quels que soient les moyens financiers. Parmi les élèves appartenant aux familles les plus aisées, le choix de ces matières s'inscrirait plus dans une stratégie d'excellence : les parents ont d'autant plus tendance à élargir les matières étudiées qu'elles ne se heurtent pas à des problèmes de financement.

Le choix de la matière étudiée distingue fortement les garçons et les filles

Si les garçons et les filles prennent des cours particuliers dans des proportions tout à fait comparables, ils se distinguent nettement au niveau des matières étudiées : près la moitié des garçons contre seulement 39 % des filles prennent des cours particuliers en français ; c'est la situation inverse, mais avec une intensité comparable, qui prévaut en mathématiques (*tableau 6*). S'intéresser à la manière dont les élèves associent ou non les différentes matières débouche sur des conclusions du même ordre. Les seuls points sur lesquels les garçons et les filles diffèrent fortement sont l'étude du français seul (sur lequel les garçons concentrent les cours particuliers 1,7 fois plus fréquemment que les filles) et des mathématiques seules (où ce sont cette fois les filles qui reçoivent 1,7 fois plus souvent que les garçons un soutien scolaire payant) (*tableau 7*).

L'analyse, toutes choses égales par ailleurs, des choix de matières confirme ces premières observations. Par rapport aux garçons, les filles ont une probabilité nettement plus faible de prendre des cours particuliers seulement en français ou en première langue vivante qu'uniquement en mathématiques (*tableau 8*). Le modèle met aussi en évidence des probabilités moins fortes de recevoir une aide aux devoirs ou de cumuler des disciplines autres que le français et les mathématiques.

Les enfants d'immigrés bénéficient plus souvent d'une aide au travail scolaire et de cours de français

En matière de cours particuliers, les enfants d'immigrés ne se distinguent pas seulement des autres élèves par un recours plus fréquent. Ils diffèrent aussi des autres collégiens par les matières étudiées. Le quart d'entre eux ne prennent des cours que dans une seule discipline alors que, parmi les familles non immigrées, quatre collégiens sur dix

partagent cette situation (*tableau 7*). La relation s'inverse en matière d'aide au travail scolaire toutes disciplines : près du tiers des enfants d'immigrés en bénéficient, contre seulement le quart des collégiens dont aucun des parents n'a immigré. Ils sont aussi plus nombreux à cumuler des cours particuliers en français et en mathématiques. En revanche, ils consacrent trois fois moins fréquemment que les autres élèves leurs cours particuliers à l'étude exclusive de la première langue vivante. Un tel résultat n'étonnera pas : au diplôme national du brevet, les enfants d'immigrés, à autres caractéristiques comparables, obtiennent de meilleurs résultats dans cette discipline que les autres élèves [1]. Par ailleurs, en fin d'études secondaires, la première langue vivante est une discipline dans laquelle les enfants d'immigrés ont tendance à surévaluer leur niveau de performances [2].

La spécificité de ces choix de matières mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle se retrouve toutes choses égales par ailleurs. Par rapport à des collégiens qui ne prendraient

des cours particuliers qu'en mathématiques, les enfants d'immigrés se distinguent par une probabilité plus forte d'étudier le français seul, d'associer des cours de français et de mathématiques, ou encore de recevoir une aide aux devoirs, que celle-ci soit associée ou non à un enseignement disciplinaire (*tableau 8*). En revanche, le fait qu'ils se tiennent à l'écart de cours particuliers exclusivement consacrés à la première langue vivante est nettement confirmé.

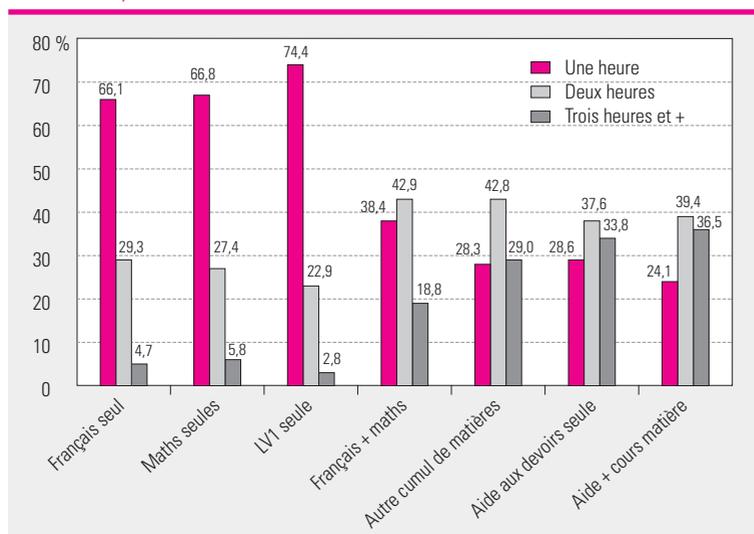
Six élèves sur dix prennent deux heures ou plus de cours particuliers par semaine

À ce niveau d'étude, la durée des cours particuliers est généralement concentrée sur une ou deux heures par semaine. Près de huit élèves sur dix partagent cette situation. Reste que si les collégiens qui ne prennent qu'une heure de cours par semaine constituent une forte minorité (44 %), dans la majorité des cas, la durée des cours atteint ou dépasse deux heures. Plus précisément, 35 % suivent des cours particuliers deux heures par semaine et un peu moins d'un sur quatre (11 % dans les deux cas) bénéficient de trois heures ou de quatre heures ou plus.

La durée des cours est très liée à leur périmètre. L'étude d'une seule discipline s'accompagne très majoritairement d'une durée de cours réduite à une heure : les deux tiers des élèves qui n'étudient que le français et les mathématiques et les trois quarts de ceux qui ne prennent des cours particuliers qu'en langue vivante partagent cette situation (*graphique 2*). Dans toutes les autres configurations distinguées au *tableau 7*, les cours particuliers sont sensiblement plus intensifs en temps.

Graphique 2 – Durée hebdomadaire des cours particuliers selon le type de matières étudiées

France métropolitaine + DOM



C'est à l'aide au travail scolaire que sont associées les durées les plus longues. Plus de sept fois sur dix, les élèves qui bénéficient de cette forme de soutien scolaire payant prennent deux heures ou plus de cours parti-

culiers par semaine (tableau 9). Que l'aide au travail scolaire soit cumulée ou non avec l'enseignement d'une discipline, la part de collégiens qui prend quatre heures ou plus de cours particuliers par semaine est importante

et atteint un niveau proche de 20 %. Encore majoritairement située au-delà d'une heure, la durée des cours est plus faible quand l'élève associe un enseignement en français avec un enseignement en mathématiques :

Tableau 9 – Durée hebdomadaire des cours particuliers payants selon les caractéristiques de l'élève et de sa famille

	Une heure	Deux heures	Trois heures	Quatre heures et +
Appréciation du degré de réussite de l'élève par ses parents				
grosses difficultés	37,6	39,2	12,0	11,3
un peu de difficultés	41,7	36,7	11,3	10,3
bon élève	50,7	30,3	8,5	10,5
excellent élève	63,9	20,4	7,7	8,0
Âge d'entrée en sixième				
11 ans et moins	45,9	34,6	9,7	9,8
12 ans et plus	38,2	36,2	13,3	12,4
sexe				
garçons	43,3	36,6	9,6	10,5
filles	44,5	33,1	11,9	10,5
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence*				
artisan commerçant	38,4	35,2	13,8	12,6
chef d'entreprise ou profession libérale	52,1	31,6	8,0	8,4
cadre	46,3	31,3	14,7	7,7
profession intermédiaire	49,0	32,8	8,4	9,8
employé	41,9	38,6	8,4	11,1
ouvrier qualifié	41,4	38,6	10,4	9,6
ouvrier non qualifié	41,9	34,5	10,1	13,5
inactif	41,0	33,2	9,8	16,0
Diplôme le plus élevé des parents				
aucun	38,0	35,6	11,8	14,7
brevet	32,2	45,6	11,8	10,4
CAP	41,8	35,4	12,5	10,3
BEP	44,3	39,7	7,9	8,2
baccalauréat	43,9	35,8	10,1	10,2
diplôme d'enseignement supérieur	48,7	31,0	11,7	8,7
Tranche d'unité urbaine de la commune de résidence				
commune rurale	51,7	34,8	6,8	6,7
< 10 000 habitants	48,4	36,9	8,7	6,0
10 000 à < 20 000 habitants	47,5	36,6	5,0	11,0
20 000 à < 50 000 habitants	39,9	34,6	14,6	10,9
50 000 à < 100 000 habitants	51,2	30,5	8,8	9,5
100 000 à < 200 000 habitants	35,3	35,6	11,4	17,8
200 000 à < 2 000 000 habitants	44,6	34,2	11,3	9,9
agglomération parisienne	36,5	35,7	14,1	13,7
Rapport de la famille à l'immigration				
famille non immigrée	47,3	34,4	9,8	8,5
famille mixte	41,5	35,2	11,7	11,6
famille immigrée	30,0	37,4	13,8	18,9
Ensemble	43,9	35,0	10,7	10,5

*Les enfants d'agriculteurs en nombre insuffisant ne sont pas isolés dans le tableau.

Lecture : 43,3 % des garçons qui bénéficient de cours particuliers payants prennent une heure de cours par semaine.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM recevant des cours particuliers.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

43 % des collégiens qui connaissent cette situation suivent deux heures de cours par semaine et seulement 19 % trois heures ou plus. La durée des cours est plus élevée parmi les collégiens qui associent d'autres disciplines. Comme les élèves dont le soutien scolaire prend la forme d'une aide au travail scolaire, ils sont presque les trois quarts (72 %) à prendre deux heures ou plus de cours par semaine ; c'est seulement sur les durées les plus importantes qu'ils se distinguent des collégiens qui reçoivent une aide au travail scolaire : ils sont deux fois moins nombreux à suivre quatre heures ou plus de cours par semaine.

Compte-tenu de cette situation, on ne sera pas étonné que la durée des cours varie sensiblement avec le degré de réussite qui, on l'a vu, pèse fortement sur le choix des matières. Alors que les deux tiers des excellents élèves ne prennent qu'une heure de cours par semaine, c'est la situation contraire qui prévaut parmi les collégiens en difficulté : respectivement 62 % et 58 % des élèves perçus comme rencontrant un peu ou de grosses difficultés suivent deux heures de cours ou plus par semaine (*tableau 9*). Dans les deux cas, la durée des cours atteint ou dépasse trois heures pour près d'un quart de ces élèves.

Les enfants d'immigrés consacrent plus de temps aux cours particuliers que les autres élèves

Quand ils bénéficient de soutien scolaire payant, les enfants d'immigrés y consacrent, en moyenne, plus de temps que les autres élèves. 70 % d'entre eux prennent deux heures ou

plus de cours contre à peine plus de la moitié des collégiens dont aucun des parents n'a connu l'immigration (*tableau 9*).

Bien naturellement, cette situation n'est pas indépendante du lien, établi plus haut, entre disciplines étudiées et durée des cours. Le fait que les enfants d'immigrés associent plus souvent cours particuliers en français ou en mathématiques ou bénéficient encore plus fréquemment d'une aide aux devoirs ne peut que les conduire à consacrer plus de temps que les autres élèves au soutien scolaire payant. Pour séparer les effets associés à l'étude des différentes disciplines de ceux liés à l'appartenance à une famille immigrée, une troisième analyse, toutes choses égales par ailleurs, a été mise en œuvre (*tableau 10*). Sur les seuls élèves qui bénéficient de soutien scolaire payant, elle modélise la probabilité de prendre deux heures ou plus de cours particuliers par semaine en tenant compte des disciplines enseignées et des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves.

Cette analyse confirme le rôle déterminant du périmètre de matières sur lesquelles portent les cours particuliers. Toutes choses égales par ailleurs, la durée des cours est d'autant plus faible que l'élève n'étudie qu'une seule matière ; en revanche, ce sont les élèves qui reçoivent une aide aux devoirs ou qui étudient un autre cumul de disciplines que le français et les mathématiques qui connaissent la plus longue. Mais, à matières étudiées et autres caractéristiques comparables, les enfants d'immigrés gardent une probabilité plus forte de prendre des cours particuliers pendant deux heures ou plus. Le fait

qu'ils y consacrent plus de temps en moyenne que les autres élèves ne s'explique donc pas seulement par les matières qu'ils étudient.

Des cours particuliers d'une durée plus longue quand l'élève réside en région parisienne

Les difficultés que rencontrent les élèves des communes rurales à prendre des cours particuliers apparaissent aussi au niveau des durées. Si le lien entre taille de la commune et durée des cours n'offre pas l'étalement quasi linéaire qui apparaissait pour l'accès au soutien scolaire payant, les élèves résidant en commune rurale prennent des cours particuliers d'une durée sensiblement moins longue que les collégiens de la région parisienne : la moitié d'entre eux ne prend qu'une heure de cours par semaine contre seulement un peu plus du tiers des entrants en sixième résidant à Paris (*tableau 9*). En revanche, ces derniers sont deux fois plus nombreux que les élèves de milieu rural à suivre trois heures ou plus de cours particuliers par semaine.

Cette moindre durée des cours particuliers en milieu rural est confirmée toutes choses égales par ailleurs (*tableau 10*), mais c'est un clivage plus général, entre les élèves de la région parisienne et les autres, qui se dégage de l'analyse. À matières étudiées et autres caractéristiques comparables, les élèves qui habitent en dehors de la région parisienne ont généralement une probabilité plus faible de prendre deux heures ou plus de cours particuliers par semaine. Mais l'effet n'est pas systématique et son amplitude ne semble pas liée linéairement avec l'évolution de la taille de la commune. ■

Tableau 10 – Impact « toutes choses égales par ailleurs » des caractéristiques familiales et scolaires de l'élève sur la probabilité de prendre de deux heures ou plus de cours particuliers payants par semaine en sixième

Variable <i>Modalité de référence</i>	Modalité active	Coefficient	Effet marginal
Constante		0,62	
Probabilité de la situation de référence			65,1%
Perception du degré de réussite par les parents <i>un peu de difficultés</i>	grosses difficultés	ns	
	bon élève	ns	
	excellent élève	-0,62	-15,1
Âge d'entrée en sixième <i>11 ans ou moins</i>	12 ans ou plus	ns	
Sexe <i>garçon</i>	filles	ns	
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence <i>ouvrier qualifié</i>	profession libérale chef d'entreprise	ns	
	autre indépendant	ns	
	cadre	ns	
	profession intermédiaire	ns	
	employé	ns	
	ouvrier non qualifié	ns	
	ouvrier non qualifié, inactif	ns	
Diplôme de la mère <i>CAP - BEP</i>	sans diplôme	<i>0,27</i>	5,8
	brevet	ns	
	baccalauréat	0,37	7,9
	enseignement supérieur	ns	
Niveau de vie de la famille <i>5^e décile</i>	décile inférieur	ns	
	2 nd décile	ns	
	3 ^e décile	ns	
	4 ^e décile	ns	
	5 ^e décile	ns	
	6 ^e décile	ns	
	7 ^e décile	ns	
	8 ^e décile	ns	
	9 ^e décile	ns	
	décile supérieur	ns	
Taille de la famille <i>deux enfants</i>	enfant unique	ns	
	trois enfants	ns	
	quatre enfants	ns	
	cinq enfants et plus	<i>-0,43</i>	-10,4
Rapport de la famille à l'immigration <i>famille non immigrée</i>	famille mixte	ns	
	famille immigrée	0,42	8,9
Tranche d'unité urbaine de la commune de résidence <i>agglomération parisienne</i>	commune rurale	-0,56	-13,5
	< 10 000 habitants	<i>-0,30</i>	-7,2
	10 000 à < 20 000 habitants	<i>-0,44</i>	-10,6
	20 000 à < 50 000 habitants	ns	
	50 000 à < 100 000 habitants	-0,61	-14,8
	100 000 à < 200 000 habitants	ns	
	200 000 à < 2 000 000 habitants	-0,36	-8,6
Matière(s) étudiée(s) en cours particuliers <i>français et maths</i>	français seul	-1,08	-26,3
	mathématiques seules	-1,12	-27,2
	LV1 seule	-1,35	-32,6
	autre cumul de disciplines	0,50	10,4
	aide aux devoirs seule	0,44	9,2
	aide aux devoirs + enseignement disciplinaire	0,77	15,0

Lecture : quand ils prennent des cours particuliers, les élèves jugés excellents élèves par leurs parents prennent moins souvent deux heures ou plus de cours par semaine que les élèves jugés comme rencontrant un peu de difficultés puisque le coefficient estimé est négatif (- 0,62) et significatif ($p < 0,01$). À la situation de référence présentée dans la colonne de gauche du tableau, la différence est estimée à -13,5 points. Leur probabilité estimée de prendre plus d'une heure de cours particuliers par semaine s'élève donc à 26,8 % (40,3 % - 13,5). Les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité : en **gras** 1 %, en romain 5 %, en *italique* 10 %. Au-delà, ils sont marqués ns (non significatif).

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM prenant des cours particuliers payants en sixième.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] **Caille J.-P., O'Prey S.**, « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales 2002*, INSEE.
- [2] **Caille J.-P., O'Prey S.**, « Estime de soi et réussite scolaire sept ans après l'entrée en sixième », revue *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- [3] **Gissot C., Heran F., Manon N.**, *Les efforts éducatifs des familles*, INSEE résultats, novembre 1994.
- [4] **Glasman D., Collonges G.**, *Cours particuliers et construction sociale de la scolarité*, CNDP, 1994.
- [5] **Glasman D., Besson L.**, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, rapport établi à la demande du Haut conseil de l'évaluation de l'école, MEN, décembre 2004.
- [6] **Gouyon M.**, « L'aide aux devoirs apportée par les parents », *Insee première*, n° 984, décembre 2004, INSEE.
- [7] **Kellerhals J., Montandon C.**, *Les stratégies éducatives des familles : milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents*, Delachaux et Niestlé, 1991.